4 mois de prison avec sursis pour avoir affiché des versets coraniques haineux !!

écrit par Christine Tasin | 20 novembre 2024





Si je révèle les menaces de mort de l'autre, c'est que je suis haineux et menaçant ????

Le grand rabbin et pas mal de ses ouailles le réclament depuis des lustres, les gauchos dégénérés aussi... Des

juges ont donc décidé qu'alerter sur les dangers de l'islam en affichant simplement des extraits du Coran était un délit ! Rien que ça !

Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, avait porté plainte contre l'enseignant coupable d'avoir affiché, sans aucun commentaire, des versets du Coran sur quelques murs de sa ville, estimant légitime que les Français sachent ce qu'est cet islam qu'on leur demande d'accepter, voire de révérer.

Je m Ȏtais gaussée du Maire et du Procureur qui avait accepté la plainte :

1) Euh ! Depuis quand l'islamophobie serait-elle un délit dans le code pénal français ? Il n'y a que pour les prosélytes de l'islam que critiquer l'islam, en avoir peur, en avoir la haine serait passible de poursuites judiciaires. L'islam n'est pas un être humain, juste une religion qui, comme toutes les religions, comme tous les dogmes, peut être critiqué. Bref, le premier argument du premier magistrat de Bourg-en-Bresse ne tient pas une seconde. Mais il y a eu un magistrat pour accéder à sa plainte et faire effectuer des perquisitions ??? Seconde violation du code pénal français.

[..]

2) Euh ! La réflexion de Debat me laisse coîte... Vous affichez des sourates, vraies, pas trafiquées, du Coran... et Debat nous dit que ces affiches disant le Coran seraient islamophobes ! Grandiose ! Où est Molière pour faire des gorges chaudes de ce moderne Tartuffe ? Cachez ce Coran que je ne saurais voir...

[...]

3) Où est donc le détournement, monsieur le Maire ? Des réponses simples faites par Mahomet en personne à des questions simples de quelques chalands un peu curieux : « L'islam prône-t-il la paix ? », « L'islam prône-t-il le terrorisme ? » « L'islam prône-t-il la fraternité ? » !

https://resistancerepublicaine.com/2024/05/12/bourg-en-bresse-le-maire-reconnait-a-linsu-de-son-plein-gre-que-lislam-incite-a-la-haine/

Le procès avait eu lieu en septembre dernier. Contre la lettre de la loi et toute jurisprudence, le procureur avait requis, sans se poser de question, 4 mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende!

https://www.lyonmag.com/article/138286/lyon-un-enseignant-juge
-pour-provocation-a-la-haine-envers-l-islam

Hier donc, l'auteur de cette « provocation à la haine » (on ne rit pas, tout cela est tragique) a découvert qu'il avait fait quelque chose de mal en affichant ce qui est lu et dit chaque jour dans toutes les mosquées de France. Il est condamné à 4 mois de prison avec sursis. Le jour même où un musulman qui a menacé un proviseur de mort est condamné à… un stage de citoyenneté !!!

https://www.lyonmag.com/article/138286/lyon-un-enseignant-juge
-pour-provocation-a-la-haine-envers-l-islam

A comparer également avec la peine infligée à ce multirécidiviste menaçant juifs et policiers de mort !

« Je pisse sur la France. Quand on sera assez nombreux on tuera tous les juifs. Je te viole ta mère vendue de flic maghrébine » : Salim H., déjà 10 condamnations, jugé pour des propos en marge du match France-Israël… Peine aménagée, il n'ira pas en prison

https://www.fdesouche.com/2024/11/19/je-pisse-sur-la-france-qu
and-on-sera-assez-nombreux-on-tuera-tous-les-juifs-je-teviole-ta-mere-sale-vendue-de-policiere-maghrebine-salim-hdeja-10-cond/

Ben voyons!

A Lyon l'islamophobie devient un délit! A Lyon, critiquer l'islam devient un délit! A Lyon, la liberté d'expression est morte! On peut et on doit espérer que l'auteur des collages va faire appel dare-dare, non seulement pour lui, mais pour la liberté d'expression en France.

Sinon, ce jugement pourrait faire jurisprudence… avec des conséquences incalculables pour la liberté d'expression, les sites et résistants à l'islamisation et… la France!

Christine Tasin